

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023

Convocation : 12.06.2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 08

Excusés : 00

Absents : 01

Affichage : 22.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 21 juin 2023, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

Présents : B. DUFOUR - L. CARON – T. REGNIER – C. HERTAULT – J. BOCQUET — D. GODEFROY - C. FILMOTTE - G. DUFOUR

Excusé :

Absent : JF. CAROUX

Madame Claudine FILMOTTE est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023 lu et approuvé.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe que le technicien viendra le jeudi 29 juin pour le problème de la cloche. N'ayant pas d'autre remarque à rajouter l'ordre du jour est abordé.

Information dossier méthaniseur

Monsieur le Maire informe que le dossier est revenu pour complétude. Lecture du courrier reçu par la préfecture. Dans ce courrier, le porteur du projet a fourni un devis ENEDIS en date du 13 février. Au regard de ce devis, le Conseil Municipal doit soit accepter à que la SAS VERT ENERGIES contribue à la prise en charge de ces travaux ou refuser. En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, l'avis sera donné favorable. Après un vote à main levée, 6 voix pour, 1 voix contre, le Conseil Municipal réaffirme leurs positions et ne souhaite pas que la SAS VERT ENERGIES contribue à la prise en charge de ces travaux.

Devis pour le remplacement de radiateurs

Monsieur le Maire prévient qu'il y a plusieurs radiateurs au sein de la mairie qui ne fonctionne plus. Lecture d'un premier devis de l'entreprise TEMP-ELEC pour un radiateur de chauffe en aluminium prix : 480 €, pour un radiateur en chaleur douce fluide caloporteur prix : 589 € et pour un radiateur en chauffe en fonte prix 778 €. Pour cette entreprise le cout de la main d'œuvre est de 250 €. Lecture du deuxième devis de l'entreprise France Chauffage pour un radiateur à chaleur douce prix : 478 €. Pour cette entreprise le cout de la main-d'œuvre est de 576 €.

Ces deux devis sont différents. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la FDE 80 pour savoir ce qu'il y a de mieux à mettre et pour savoir si la commune peut avoir une aide financière. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient et laisse Monsieur le Maire faire les démarches.

Devis pour la mise en place d'un poteau d'aspiration

Monsieur le Maire présente deux devis pour la mise en place d'un poteau d'aspiration hameau de Frenes. Un de l'entreprise DELAHAYE d'un montant de 4 680,00 € HT et un autre de l'entreprise SAVREUX TP d'un montant de 3 335.00 € HT. Il précise que les pompiers vont aller voir sur la place pour savoir ce qu'il y a de mieux à mettre.

Achat et vente de terrain

Monsieur le Maire informe que Maître RASSE s'est rendu sur place et à apporter des précisions sur ce terrain. Lecture est faite du courriel. Dans ce mail, il précise : « qu'en se rendant sur le terrain on constate un dénivelé avec la route au point bas du terrain de 3.5m minimum. Seule une construction sur terre-plein en reculant passablement par rapport au domaine public est envisageable. Ceci nécessitera un remblai important et donc coûteux. Estimation du terrain 35 000 €. » Le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal n'émet pas d'avis pour l'instant.

Concernant la vente du terrain, Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de Monsieur DELANNOY. Celui-ci propose d'acheter 35 000 € pour un hectare et 45 000 € pour l'ensemble. Monsieur le Maire précise que le bornage et la clôture seront à ses frais. La proposition de 35 000 € pourrait satisfaire au niveau du Conseil Municipal. Monsieur le Maire va en informer Maître RASSE ainsi que Monsieur DELANNOY.

Vente de peupliers

Au niveau du terrain de foot, ils sont enfin entrain de retirer les peupliers. Ils vont finir dans environ 10 jours. Il y a beaucoup de difficultés pour accéder à ce site. Il faut remettre en état cette parcelle. Monsieur le Maire a interrogé Natura 2000 pour savoir quelles essences il devait mettre et ils lui ont déconseillé de mettre des peupliers.

Concernant le marais à Flexicourt, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Vincent de SAINTE MARESVILLE qui lui a fait un devis. Il propose l'achat d'un lot de peupliers en bois énergies 8 € de la tonne, pour l'achat lot de grume 25 € le mètre cube et pour l'achat lot de billons 15 € la tonne. L'entreprise pourra intervenir le 14 juillet et le 15 août. Après ces dates, cela poserait des problèmes au niveau des chasseurs. Monsieur le Maire demande l'avis aux membres du Conseil Municipal. Monsieur Claude HERTAULT demande s'il faut vraiment replanter ? Monsieur le Maire lui répond que oui mais pas des peupliers et qu'il va faire passer quelqu'un pour le renseigner.

Travaux en cours

Les travaux à l'Église sont terminés.

Concernant la chapelle de Montigny, un écartement entre l'enduit et les deux pignons a été détecté par l'entreprise Guilbert. L'eau s'infiltre dans la chapelle. Il y a aussi des ronces qui poussent en-dessous de la cloche.

Le transformateur entre Montigny et Préau est démonté.

Une fuite d'eau est signalée entre Préau et Montigny. Monsieur Claude HERTAULT propose à Monsieur le Maire de contacter soit Madame MARCHAND ou Monsieur Cédric ROUX pour résoudre ce problème.

Monsieur le Maire prévient que la fibre est en train d'être posée à Fresne rue de Fort Mahon et à la rue du Mesnil.

Cérémonie du 14 juillet

Monsieur le Maire informe que quelques personnes voudraient avancer l'heure de la Cérémonie. Le Conseil Municipal dit que 11 heures 30 c'est très bien.

Questions diverses

Madame Danielle GODEFROY demande s'il y a une réglementation pour la taille des haies car il n'y a plus d'accotement et pour passer à pied c'est compliquer. Monsieur le Maire signale que la taille des haies peut se faire qu'après le 15 août.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'est levée à 21h45.